

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT  
 Code du produit : SA-E090700  
 Type de produit : Détergent

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
 Réservé à un usage professionnel  
 Utilisation de la substance/mélange : Décapant polyvalent des sols, surfaces et autolustrants.  
 Ecodétergent certifié par Ecocert Greenlife selon le référentiel Ecocert disponible sur <http://detergents.ecocert.com>

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SANOGIA  
 Parc d'activités du Plateau de Signes - 94 Allée d'Helsinki - BP 50774  
 83870 SIGNES - FRANCE  
 T (33) 04.98 000.002 - F (33) 04.91 000.590  
[contact@sanogia.com](mailto:contact@sanogia.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226  
 Skin Corr. 1A H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

C; R35

R10

Texte complet des phrases R: voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

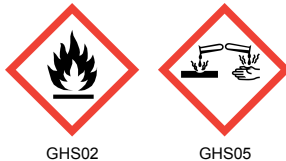
## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE, hydroxyde de potassium, potasse caustique

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P260 - Ne pas respirer les vapeurs  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
éthanol, alcool éthylique	(n° CAS)64-17-5 (Numéro CE)200-578-6 (Numéro index)603-002-00-5 (N° REACH)01-2119457610-43	5 - 10	F; R11
METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE	(n° CAS)10213-79-3 (Numéro CE)229-912-9 (Numéro index)014-010-00-8	1 - 5	C; R34 Xi; R37
C8-C10 glucoside	(n° CAS)68515-73-1 (Numéro CE)500-220-1 (N° REACH)01-2119488530-36	1 - 5	Xi; R41
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	1 - 5	Xn; R22 C; R35

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	(0,5 =< C < 2) Xi;R36/38 (2 =< C < 5) C;R34 (C >= 5) C;R35

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthanol, alcool éthylique	(n° CAS)64-17-5 (Numéro CE)200-578-6 (Numéro index)603-002-00-5 (N° REACH)01-2119457610-43	5 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE	(n° CAS)10213-79-3 (Numéro CE)229-912-9 (Numéro index)014-010-00-8	1 - 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1B, H314 STOT SE 3, H335
C8-C10 glucoside	(n° CAS)68515-73-1 (Numéro CE)500-220-1 (N° REACH)01-2119488530-36	1 - 5	Eye Dam. 1, H318

# PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1A, H314

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de potassium, potasse caustique	(n° CAS)1310-58-3 (Numéro CE)215-181-3 (Numéro index)019-002-00-8 (N° REACH)01-2119487136-33	(0,5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (0,5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.  
Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. en dehors des usages prévus. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

# PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Sources de chaleur. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.
- Durée de stockage maximale : 24 mois
- Température de stockage : 5 - 30 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	9500 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	5000 ppm

hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)		
France	Nom local	Potassium (hydroxyde de)
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile. Gants. Lunettes de sécurité.



- Protection des mains : Porter des gants de protection.
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

# PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 13 - 14
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 52,1 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,07 - 1,09
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

	Aucune donnée toxicologique sur le mélange lui-même n'est disponible
	Les données toxicologiques suivantes se réfèrent aux substances

#### éthanol, alcool éthylique (64-17-5)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 20 mg/l/4h

#### METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE (10213-79-3)

DL50 orale rat	1152 - 1349 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg

# PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE (10213-79-3)

CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2,06 g/m <sup>3</sup>
----------------------------	-------------------------

### C8-C10 glucoside (68515-73-1)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
--------------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
pH: 13 - 14

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite  
pH: 13 - 14

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE (10213-79-3)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	227 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	----------------------------------

Danger par aspiration : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

	Aucune donnée écotoxicologique sur le mélange lui-même n'est disponible
--	---

	Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent aux substances
--	--

#### éthanol, alcool éthylique (64-17-5)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l Espèces: Leuciscus idus melanotus - Durée h: 48
----------------	--

CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l Espèces: Daphnia magna - Durée h: 24
----------------	---

CE50 autres organismes aquatiques 1	5000 mg/l Espèces: Chlorella pyrenoidosa (algues)
-------------------------------------	---

#### METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE (10213-79-3)

CL50 poisson 1	210 mg/l Durée h: 96 - Espèces: Brachydanio rerio
----------------	---

CE50 Daphnie 1	1700 mg/l Durée h: 96 - Espèces: Daphnia magna
----------------	--

CE50 autres organismes aquatiques 1	> 345,4 mg/l Durée h: 72 - Espèces: Scenedesmus subspicatus
-------------------------------------	---

#### hydroxyde de potassium, potasse caustique (1310-58-3)

CL50 poisson 1	85 mg/l Espèce : Gambusia affinis - Durée h: 96
----------------	---

CE50 Daphnie 1	Espèce : Daphnia magna - Durée h: 24
----------------	--------------------------------------

#### C8-C10 glucoside (68515-73-1)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l
----------------	------------

CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l
----------------	------------

ErC50 (algues)	10 - 100 mg/l
----------------	---------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

Persistance et dégradabilité	Les tensio-actifs présents dans le mélange sont conformes aux exigences du règlement relatif aux détergents n°648/2004/CE.
------------------------------	--

#### éthanol, alcool éthylique (64-17-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

# PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

<b>éthanol, alcool éthylique (64-17-5)</b>	
Biodégradation	84 %

<b>C8-C10 glucoside (68515-73-1)</b>	
Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

<b>éthanol, alcool éthylique (64-17-5)</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	0,66
Log Kow	-0,35 20°C
Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

<b>Composant</b>	
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

: Éviter le rejet dans l'environnement

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
2924	2924	2924	2924	2924
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>				
LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
3 (8)	3 (8)	3 (8)	3 (8)	3 (8)
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
III	III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

# PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: FC
Dispositions spéciales (ADR)	: 274
Quantités limitées (ADR)	: 5L
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP28
Code-citerne (ADR)	: L4BN
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Danger n° (code Kemler)	: 38
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
--	-------

#### 14.6.2. Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 223, 274
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
IBC packing instructions (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP28
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Chargement et séparation (IMDG)	: Clear of living quarters.
Propriétés et observations (IMDG)	: Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.
N° GSMU	: 132

#### 14.6.3. Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y342
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 354
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 365
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 3C

#### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: FC
Dispositions spéciales (ADN)	: 274



# PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0
Non soumis à l'ADN	: Non

### 14.6.5. Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID)	: 274
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP28
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: L4BN
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 38
Transport interdit (RID)	: Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	<5%

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

# PURE Part de nature - DECAPANT POLYVALENT

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
R10	Inflammable
R11	Facilement inflammable
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R35	Provoque de graves brûlures
R37	Irritant pour les voies respiratoires
R41	Risque de lésions oculaires graves
C	Corrosif
F	Facilement inflammable
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*